

La crise financière et économique offre de nouveaux arguments aux pourfendeurs du capitalisme. Ils renvoient dos à dos libéraux et sociaux-démocrates... Mais encore ? Nous avons demandé à Eric Toussaint, président du Comité pour l'annulation de la dette du tiers-monde, de nous formuler cinq propositions (en mauve ci-dessous), en guise d'amorce au débat. WILLIAM BOURTON ET PASCAL MARTIN

# Remplacer le système capitaliste ?

## L'Etat, sauveur des banques...

En marge de cette première proposition, vous exigez davantage de discipline financière. Que voulez-vous dire ?

Il y a une nécessité de réglementer tous les produits financiers. Certains ne font l'objet d'aucun contrôle, comme les assurances contre les défauts de paiement. Ce sont des produits toxiques, hautement dangereux. Ensuite, il faut interdire aux personnes morales et physiques résidant en Belgique d'avoir des actifs ou de réaliser des transactions avec des paradis fiscaux.

Mais la Belgique seule n'est pas en mesure d'interdire ces paradis.

Effectivement. Il faut savoir que ces entités ne sont pas nécessairement exotiques, mais que l'on parle aussi du grand-duché de Luxembourg, de la City de Londres ou de la Suisse. Par contre, la Belgique peut parfaitement dire à ceux qui résident sur son territoire qu'ils ne peuvent avoir des actifs ou des transactions avec ce qu'elle considère être des paradis fiscaux.

Traquer le secret bancaire et les paradis fiscaux comme vous le demandez ne revient-il pas simplement à les faire

renaître ailleurs ?

Je suis pour l'interdiction de toute relation avec les paradis fiscaux, qu'il s'agisse des îles vierges, des Caïman... qu'ils soient situés dans le Pacifique ou près de chez nous.



« Le gouvernement a tout faux dans le sauvetage de Fortis, Dexia et autres. Il était parfaitement possible d'agir autrement : en prenant le contrôle de Fortis et Dexia et en récupérant le coût sur le patrimoine des grands actionnaires et des administrateurs. Nous aurions ainsi un instrument public pour financer des projets socialement utiles, respectueux de l'environnement, générateurs d'emplois et de revenus, tout en garantissant l'épargne des particuliers. Le Parquet devrait par ailleurs engager des poursuites contre les responsables de ce désastre. »

ment les effets aujourd'hui.

Faut-il pour autant supprimer le secret bancaire ?

Il faut que les agents du fisc et les magistrats puissent lever directement le secret bancaire. Nous sommes dans une situation tout à fait scandaleuse, en Belgique, dans la mesure où les opérations que les résidents effectuent sur leur compte bancaire sont répertoriées par Swift, qui les communique aux autorités américaines. L'inverse n'est pas vrai. Aux Etats-Unis, de surcroît, la sécurité est interprétée de manière tout à fait inacceptable par le non-respect de toute une série de droits humains fondamentaux, comme à Guantánamo et ailleurs. Je ne comprends donc pas pourquoi Didier Reynders est arrivé à un accord avec les autorités américaines et laisse faire. Et que l'on nous parle encore de ce secret bancaire, qui entrave le travail de la justice ou des finances.

Pour que de telles mesures puissent être efficaces, il faudrait un vaste accord international, quasi planétaire...

Je pense qu'un pays comme la Belgique peut prendre ces mesures. Elle n'a pas besoin de la communauté internationale pour ça. Donner plus de compétences aux agents du fisc et aux magistrats est évidemment de son ressort. Certains spéculateurs ne viendront plus en Belgique si nous réglons certains produits, et le pays s'en portera mieux. La leçon de cette crise, c'est que 25 ans de déréglementation, au prétexte de permettre la plus grande mobilité possible des capitaux, ont abouti à un désastre. L'idée selon laquelle il faut attirer tous les mouvements et toutes les formes de capitaux est contredite aujourd'hui par la réalité. Ce point de vue va clairement à l'encontre de la politique économique dominante et de la voie suivie par le gouvernement, que je refuse. ■

## Une politique pour sortir de la crise

Vous êtes clairement à contre-courant de l'air du temps en matière d'emploi. En France, Nicolas Sarkozy veut en finir avec les 35 heures et la Grande-Bretagne prône un allongement du temps de travail... Le modèle que décrivez semble utopique.

Il est parfaitement réalisable. Il s'agit de la politique la plus adéquate si l'on veut protéger le droit à une retraite bien méritée.

Comment un employé ou un ouvrier va-t-il subvenir à ses besoins, et a fortiori à sa pension, s'il travaille moins ?

L'objectif est qu'il y ait plus de travail, plus de personnes au travail. Une grande partie des travailleurs en Belgique et dans le monde sont obligés de travailler beaucoup, au risque de leur santé, de la stabilité de leur famille.

Il y a d'un côté des personnes qui sont soumises à des efforts physiques exténuants ou à un stress qui portent préjudice à leur santé et à leur entourage. Lesquels entraînent d'ailleurs dans une série d'activités économiques un taux d'accidents assez élevé, de l'absentéisme aussi. Et de l'autre côté, des gens forcés à l'inactivité. Ma proposition vise à améliorer les conditions de travail de ceux qui ont la chance d'avoir un emploi. A donner un travail à ceux qui n'en ont pas, et donc un revenu et un statut social. A augmenter le nombre de cotisants aux caisses sociales. On va ainsi réduire le nombre d'inactifs par rapport aux actifs.

Mais comment un tel monde du travail pourrait-il rester à l'abri d'énormes pôles de main-d'œuvre comme la Chine ? Pourquoi voulez-vous qu'un patron paie davantage d'ouvriers sachant qu'il lui est possible de produire dix fois moins cher en Asie ? Faut-il se replier sur une dimension nationale, fermer les frontières ?

Non, je pense de nouveau qu'il est parfaitement possible au niveau d'un pays d'aller

vers une réduction radicale du temps de travail. Celle-ci ne va pas nécessairement représenter une augmentation considérable du facteur coût de travail dans ses coûts totaux. Le taux d'activité augmentera, l'absentéisme et les coûts dus aux accidents de travail diminueront. Je crois qu'il s'agit d'une politique tout à fait raisonnable. On ne l'a pas essayée, il faut l'essayer.

Les modèles scandinaves sont-ils à votre sens un bon point de départ ?



« La crise va augmenter le chômage. L'Etat doit créer des emplois : rénovation et construction de logements, transports publics, enseignement, santé... Le pôle public du crédit jouerait un rôle clé dans le financement, de même qu'un impôt de crise sur les grandes fortunes. L'aggravation de la crise remet par ailleurs à l'ordre du jour des propositions écartées durant la longue nuit néolibérale : l'arrêt des privatisations et de la déréglementation, le transfert d'entreprises privées vers le public (dans le domaine de l'énergie, par exemple), ou la réduction radicale du temps de travail. »

La formule que je propose n'est réalisée nulle part, il faut le dire clairement... Prenons un exemple pour répondre aux arguments des opposants à la réduction du temps de travail. La Belgique est à peu près le seul pays qui a l'indexation au coût de la vie. L'OCDE vient encore de dire que ce système est très mauvais pour la Belgique. Or, on n'a pas encore réussi à démontrer depuis trente ans en quoi l'index défavorise le pays. La Belgique démontre ici qu'elle a fait une avancée sociale et que celle-ci ne lui porte pas préjudice.

Vous défendez aussi le transfert d'entreprises privées vers le public. Les adversaires de cette formule vous rétorqueraient qu'elle a plus d'une fois montré ses limites, comme en France sous François Mitterrand.

Il faut prendre une perspective historique plus longue. Nous sommes au début d'une crise comparable à celle des années 1930. A

l'issue de la Seconde Guerre mondiale, des pays comme la Grande-Bretagne, l'Italie et la France ont effectué de très grandes nationalisations. Je pense que le balancier de l'Histoire revient clairement dans ce sens-là. J'en profite pour dire que je regrette que la Belgique n'ait pas nationalisé le secteur de l'énergie dans ces années-là, ce que la France a fait. Il en résulte que le prix de l'énergie est relativement plus élevé en Belgique que dans le reste de l'Europe. Ce secteur devrait être selon moi nationalisé à l'avenir, d'autant plus clairement qu'il s'agit, pour l'Etat, de produire à l'avenir des énergies renouvelables, de sortir du nucléaire. ■

## Pour une révolution politique : la Constituante

A vous suivre, l'électeur pourrait acquiescer le droit de dire « stop ou encore » aux hommes politiques à mi-mandat. On objectera qu'en Belgique, il y a suffisamment d'élections pour les pénaliser ou les récompenser. Et que fixer un tel rendez-vous ne reviendrait qu'à provoquer une surenchère d'électoratisme, voire de poujadisme.

C'est exactement la situation inverse. Aujourd'hui, dans le cadre d'une législature dont la durée est fixe, la tendance actuelle veut que celui qui a été élu sur la base d'un programme peut très rapidement ne pas le respecter. Tout en restant en place jusqu'à

la fin de la législature, en mandataire bien discipliné au sein de son parti. En fait, la stabilité des mandataires politiques passe par le respect de la discipline du parti. Cela les amène à réduire très fort leur travail parlementaire, à poser le moins de questions dérangeantes possibles, sauf à l'égard des partis de l'autre camp. La possibilité donnée aux électeurs de révoquer un élu, à



« Les citoyens de la Belgique et de l'Union européenne se voient cantonner dans un rôle passif par le gouvernement belge, ses homologues européens et la Commission européenne qui refusent tout véritable processus constituant et tentent sans succès d'imposer par le haut une réforme de l'Etat fédéral belge et un traité constitutionnel à l'échelle européenne aux orientations clairement néolibérales. Le Venezuela, l'Equateur ou la Bolivie nous montrent l'exemple. Les citoyens y ont élu au suffrage universel une Assemblée constituante afin d'élaborer un projet de nouvelle Constitution. Ce projet a été soumis à l'ensemble de la population qui l'a approuvé par voie de référendum. Dans ces trois pays, grâce à cette nouvelle Constitution, les électeurs ont le droit de révoquer tous les mandataires politiques à mi-mandat. »

quelque niveau que ce soit, fait comprendre au mandataire qu'il doit respecter son mandat.

Au Venezuela, en Equateur et en Bolivie, il suffit que 15 % du corps électoral sollicite la convocation d'un référendum

ici ? La Commune de Paris fut une expérience